

Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



6 mars 2018

Un accord régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes

La DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARML, Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le FAF.TT* et le Fastt** s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes, afin de consolider et sécuriser leurs parcours d'accès à l'emploi et à la qualification. Cet accord reflète une politique volontariste qui souhaite mobiliser les acteurs économiques pour améliorer l'employabilité des jeunes.

D'une durée de trois ans, cet accord démontre la volonté des agences d'emploi et des Missions Locales de s'engager durablement en faveur de l'emploi des jeunes.

CHIFFRES CLÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ Le réseau régional des Missions Locales s'appuie sur 61 structures, avec un réseau de 100 antennes et 550 permanences

→ En 2017, plus de 8 300 jeunes ont été accompagnés par les Missions Locales

→ La demande d'emploi des jeunes inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC représente, au 31/12/2017 : 84 150 jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 13,1 % de la part totale de la demande d'emploi)

→ 1 148 agences d'emploi sur le territoire

→ 81 163 salariés intérimaires équivalents temps plein soit 13,6 % de l'emploi intérimaire en France.

*Fonds d'Assurance Formation pour le Travail Temporaire

**Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

UN ACCORD DÉDIÉ A L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

L'accès à l'emploi constitue l'une des premières demandes des jeunes et le gouvernement en a fait sa priorité. Pour répondre à leurs besoins, l'Etat a élargi le champ d'actions des Missions Locales en les chargeant, depuis 2017, du déploiement de la Garantie jeunes. Pour cela, le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) a été mis en place : un nouveau droit à l'accompagnement et à la généralisation de la Garantie jeunes. En 2017, plus de 8 300 jeunes ont été accompagnés grâce à ce parcours en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour accompagner les jeunes vers l'emploi, plusieurs dispositifs ont été initiés sur le territoire, notamment par les Missions Locales. Elles sont en charge de l'accompagnement des jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. L'intérim constitue alors pour ces jeunes un véritable tremplin vers l'emploi et la qualification. Déjà très engagée auprès des jeunes, la profession, représentée par Prism'emploi, s'est associée au FAF.TT, au FPE TT (Fonds pour l'Emploi du Travail Temporaire) et au FASTT pour créer la démarche « Mission Jeunes », consolidant des services dédiés notamment en direction des agences d'emploi qui ont développé une expertise dans l'intermédiation entre les jeunes et les entreprises qui recrutent. Ces différents acteurs vont donc plus loin en signant cet accord, visant à pérenniser et développer les partenariats entre eux et l'Etat.

DES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Cet accord permettra de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire. L'objectif est de mobiliser tous les partenaires face aux besoins des jeunes et des entreprises clientes, au travers de la démarche Mission Jeunes.

Cet accord vise ainsi à :

- renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les Missions Locales à l'emploi durable,
- mobiliser les agences d'emploi pour permettre aux jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences,
- renforcer la qualification des jeunes intérimaires,
- sécuriser la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à l'emploi,

- contribuer à la réussite de la Garantie jeunes, mobilisée dans le cadre du PACEA en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes,
- investir les acteurs économiques et en premier lieu, les entreprises.

Plus concrètement, les jeunes auront la possibilité de multiplier les expériences grâce à des mises en situation professionnelles, de suivre des coaching pour mieux appréhender les entretiens, de suivre des diagnostics de situations personnalisés pour les aider à identifier un secteur de prédilection... un certain nombre d'outils seront également mis à leur disposition pour suivre leur parcours et leur évolution. L'objectif de cet accord est de donner à ces jeunes éloignés de l'emploi toutes les clés pour s'intégrer durablement sur le marché du travail et les accompagner dans la construction de leur identité professionnelle.

Cette signature intervient pendant la *Semaine de l'intérim* organisée dans le département de la Loire par le FAF.TT et 5 Missions Locales, preuve de la collaboration déjà engagée par ces acteurs sur le terrain. Pendant une semaine, les jeunes sont invités à rencontrer les acteurs de l'emploi et de la formation pour connaître les différents avantages qu'offre le travail temporaire. Au programme : des ateliers de découverte des métiers en tension, des ateliers pour développer son savoir-être, des jobdating, des simulations d'entretiens, du coaching... A Saint-Etienne, un bus de l'emploi se déplace dans cinq quartiers prioritaires pour permettre aux habitants d'échanger avec les agences d'emploi et postuler à des offres d'emploi. Le bus de l'emploi est accompagné par le truck « A vous la santé », initié par le FASTT, pour sensibiliser les salariés intérimaires aux bonnes pratiques, les informer sur les droits, etc.

UN PILOTAGE ASSURÉ PAR UN COMITÉ RÉGIONAL

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de rendre compte des résultats obtenus dans le cadre de cet accord.

Son suivi et son pilotage seront réalisés au sein d'un comité régional, à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire. Le comité se réunira au moins une fois par an, pour faciliter la réussite des actions engagées localement, produire le rapport d'évaluation annuel et mettre en place des actions de communication sur les résultats obtenus.

« *Accompagner les jeunes vers l'emploi est l'essence même des Missions Locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. Tous ensemble nous allons pouvoir aider ces jeunes à s'insérer sur le marché du travail grâce à notre travail en synergie* » témoigne **Marylène Fiard**, Présidente de l'Association Régionale des Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes.

« *La population active jeune est en demande d'accompagnement vers le marché du travail. Cet accord répond à cette sollicitation et permettra à un plus grand nombre d'accéder à l'emploi, y compris par la voie de l'intérim* » commente **Jean-François Benevise**, Directeur de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes.

« *L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, est un vrai tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable* » explique **Philippe Giraud**, Délégué Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.

« *Notre rôle est de déployer et coordonner Mission Jeunes sur les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant un accompagnement global pouvant inclure une montée en compétences grâce à la formation* » souligne **Fabien Arnaud**, Directeur Général du FAF.TT.

« *Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels* » précise **Daniel Lascols**, Directeur Général du Fastt.

Contacts presse
Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de la DIRECCTE

La DIRECCTE Auvergne-Rhône, direction des entreprises de la concurrence, consommation, travail et emploi est l'interlocuteur économique et social unique de l'État pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire.

Son action permet une intervention globale articulant appui au développement économique, compétitivité, application de la législation du travail et du droit économique. Elle veille à la santé et sécurité au travail, et contribue à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail.

En particulier, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes pilote en région les politiques publiques pour l'accès et le retour à l'emploi, notamment des jeunes. La sécurisation des parcours professionnels et le développement de compétences adaptées aux entreprises du territoire sont au cœur de son action.

Elle anime le réseau des Missions Locales, notamment en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen (FSE) en appui de l'offre de service de ces dernières.

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 150 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos de l'AMILAURA

L'association régionale des Missions Locales Auvergne Rhône Alpes coordonne, anime et fédère le réseau régional des 61 Missions Locales Auvergne Rhône Alpes. Le réseau régional comporte : 61 Missions Locales dans 13 départements avec 642 points d'accueil et 1420 salariés.

Pour cela elle est organisée territorialement avec un siège social à Lyon et une antenne à Cournon avec une équipe de 16 collaborateurs.

L'Animation Régionale des Missions Locale Auvergne Rhône Alpes remplit une double mission au service des 61 Missions Locales du territoire et des 199 000 jeunes en contact :

- La représentation du réseau des 61 Missions Locales de la région. Pour cela elle travaille à l'élaboration de positions communes ; elle négocie avec les financeurs ; elle promeut le développement du partenariat régional ; elle contribue au réseau national.

- La mise en œuvre d'un programme d'animation régionale. Celle-ci met en œuvre un programme régional d'animation défini chaque année en concertation avec l'Etat et la Région. L'animation repose sur une contribution active des équipes techniques et des directeurs des Missions Locales. Elle s'appuie sur les services de l'Etat et de la Région intervenant sur des domaines concernant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. L'AMILAURA apporte informations, analyses et expertises à ces services.

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8152 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

*OPCA, OPACIF, OCTA

A propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.